



Stratégie de lutte contre la pauvreté, 1^{er} Campus Day du 22 juin 2026

Document de référence « Vieillesse et pauvreté »

Contexte

- La plupart des ménages de retraités vivent de leurs **rentes de vieillesse du 1^{er} et du 2^e pilier**. Ce revenu est généralement inférieur à celui réalisé durant la vie active. En outre, les avoirs du 2^e pilier sont de plus en plus souvent retirés sous forme de capital. La **fortune** joue donc un rôle toujours plus important dans la couverture des besoins vitaux.
- Lorsqu'une personne vieillit, elle doit parfois faire face à de **nouvelles dépenses** : plus elle devient fragile, plus elle a besoin d'assistance, de soins ou de prestations médicales.
- Dans de telles situations, les ménages disposant de ressources financières limitées peuvent obtenir des **prestations complémentaires (PC) à l'AVS**. Ces prestations couvrent le minimum vital social ainsi que les frais médicaux non pris en charge par l'assurance-maladie. Elles sont parfois complétées par des **aides communales et cantonales**. L'aide sociale, en revanche, n'intervient presque plus à l'âge de la retraite.
- Les problèmes de santé, la perte d'autonomie ou la solitude peuvent accroître le sentiment de pauvreté des personnes âgées. Ces **aspects non matériels de la pauvreté** seront approfondis dans la **stratégie en matière de politique de la vieillesse** que l'OFAS élabore parallèlement à la stratégie de lutte contre la pauvreté. En matière de vieillesse, cette dernière se concentrera uniquement sur les aspects financiers.

Faits et chiffres

- **Prévalence de la pauvreté financière chez les personnes âgées** : Si l'on tient compte de la fortune, environ 7 % des personnes à la retraite (65 ans et plus) étaient touchées par la pauvreté financière en 2022. La prise en compte de la fortune consiste à vérifier si, lorsque les rentes perçues ne suffisent pas à couvrir le minimum vital, les réserves financières permettent de combler cette lacune jusqu'à la fin de la vie.
- **À la retraite, les femmes sont plus souvent pauvres...** : Chez les personnes à la retraite, le taux de pauvreté des femmes est supérieur de près d'un quart à celui des hommes. Les femmes sont aussi plus souvent tributaires des PC à l'AVS, et ce dès qu'elles prennent leur retraite. Ce phénomène s'explique par la répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré durant la vie active, qui a pour effet que les femmes touchent en moyenne des prestations du 2^e pilier inférieures à celles des hommes (*gender pension gap*).
- **... tout comme les personnes vivant seules** : À l'âge de la retraite, le taux de pauvreté des personnes vivant seules est environ deux fois plus élevé que celui des personnes vivant en couple. Cette différence s'explique notamment par le fait que les personnes seules assument des dépenses plus élevées (par ex. frais de logement) et qu'elles peuvent subir des pertes financières en cas de séparation ou de décès du partenaire.

- **Non-recours aux PC** : Le taux de pauvreté à l'âge de la retraite est un indicateur sociologique, qui ne permet pas de tirer de conclusions directes sur le non-recours aux PC. En effet, le calcul du taux de non-recours est une opération complexe qui ne fournit que des estimations approximatives, car les sources de données disponibles ne permettent pas de reconstituer entièrement les critères d'éligibilité. Des analyses réalisées dans les cantons de Vaud et de Bâle-Ville sont parvenues à la conclusion qu'environ un quart à un tiers des personnes qui auraient droit à des PC périodiques à l'AVS n'en font pas la demande.
- **Connaissance des PC** : Une étude menée en 2025 sur mandat de l'OFAS a révélé que ces prestations ne sont pas toujours suffisamment connues :
 - Parmi les nouveaux bénéficiaires d'une rente AVS qui se trouvent dans une situation financière tendue, près d'un quart déclarent n'avoir jamais entendu parler des PC.
 - Seuls un peu plus d'un tiers savent que les PC remboursent également, sur demande, les frais de maladie et d'invalidité. Cette proportion est identique chez les personnes qui touchent des PC et chez celles qui n'en touchent pas.
 - Presque tous les bénéficiaires de PC ont eu besoin d'aide pour déposer leur demande (par ex. conseil individuel par un service spécialisé ou aide de l'entourage).

Champs d'action et mesures : où en sommes-nous aujourd'hui ?

- **Pratiques en matière d'information et de dépôt des demandes** : L'étude mentionnée ci-dessus recense les pratiques actuelles des cantons en matière d'information et de dépôt des demandes, et donne des exemples de bonnes pratiques. Elle recommande notamment de simplifier le matériel d'information, de réduire les barrières linguistiques, de créer des guichets uniques, de mettre à disposition des listes de contrôle, de permettre le dépôt des demandes en ligne et d'étendre les offres de conseil et de suivi personnalisés.
- **Prise de contact active** : Afin de prévenir le non-recours aux prestations, certaines communes contactent proactivement et systématiquement tous les seniors. Elles ne les renseignent pas uniquement sur les PC, mais aussi sur toutes les autres prestations de soutien, financières ou non (par ex. projet pilote « Activation des droits » à Vernier).
- **Nouvelles prestations des PC en faveur du logement protégé** : À l'avenir, les PC rembourseront davantage de prestations d'aide et d'assistance aux personnes âgées qui vivent à domicile. Les personnes dont le besoin est reconnu se verront rembourser, vraisemblablement à partir de 2028, ces prestations au moyen d'un forfait pouvant aller jusqu'à 11 160 francs par an, les cantons ayant toutefois la possibilité de prévoir des montants plus élevés. Ce système forfaitaire facilitera les démarches administratives. Pour assurer son bon fonctionnement, il sera essentiel de mettre en place des centres d'évaluation qualifiés, des services de conseil et d'accompagnement ainsi qu'une communication adéquate.
- **Compensation de la répartition inégale du travail** : Pour pallier le risque accru de pauvreté des femmes à l'âge de la retraite, il est crucial de renforcer leur participation au marché du travail pendant la vie active. Par ailleurs, diverses mesures visent à compenser les risques liés à la répartition inégale du travail rémunéré et non rémunéré : bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance et *splitting* pour les couples mariés dans le 1^{er} pilier, partage de la prévoyance et contribution à la prévoyance en cas de divorce dans le 2^e pilier. Des efforts politiques sont entrepris pour développer ou compléter ces éléments (par ex. postulat proposant un modèle de *splitting* pour les parents dans le 2^e pilier).

Tendances : quelles sont les perspectives qui se dessinent ?

- **Les jeunes retraités ont toujours plus recours aux PC** : La part de nouveaux bénéficiaires de rentes AVS percevant des PC tend à augmenter (10,3 % des 65 à 69 ans en 2023, contre 7,5 % en 2008). Il s'agit en partie de personnes passant de l'assurance-invalidité à l'assurance-vieillesse. Mais les nouveaux retraités comptent aussi toujours plus de personnes divorcées ou célibataires, qui dépendent en moyenne nettement plus souvent des PC que les couples mariés.
- **Augmentation des retraits en capital** : Les retraits en capital sont de plus en plus fréquents dans le 2^e pilier. Parmi les personnes ayant perçu une nouvelle prestation de leur caisse de pension en 2024, 45 % ont opté pour un versement en capital uniquement et 19 % pour une combinaison de rente et de capital. Or, le retrait en capital peut accroître le risque de devoir recourir ultérieurement aux PC (par ex. risques liés aux placements, longévité, mauvaise gestion des dépenses).
- **La bonne prise en charge des personnes âgées reste d'actualité** : Plus la population vieillit, plus il devient difficile d'assurer la prise en charge des personnes âgées au sein de la famille. En effet, les familles sont plus petites qu'auparavant, les enfants vivent souvent loin de leurs parents, et de nombreuses personnes âgées n'ont pas d'enfants.
- **Accompagnement, cercle social et participation** : Afin de permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité et dans de bonnes conditions, de nombreuses stratégies misent sur un meilleur accès aux prestations médico-sociales, sur un accompagnement adapté et sur la promotion du lien social. Il serait donc opportun d'intégrer systématiquement à ces initiatives la diffusion d'informations sur les aides financières disponibles.

Défis : quels sont les principaux aspects à améliorer ?

- **La vie active joue un rôle décisif** : Pour prévenir la pauvreté chez les personnes âgées, il faut agir dès la vie active, en particulier chez les femmes. Modifier le système de la prévoyance vieillesse ne suffira guère ; les facteurs déterminants restent la répartition du travail entre hommes et femmes ainsi que la participation des mères au marché de l'emploi.
- **Améliorer le 2^e pilier pour les faibles revenus, une mesure aux effets ambivalents** : Une autre piste envisagée consiste à mieux assurer les petits revenus dans le 2^e pilier. Du point de vue de la lutte contre la pauvreté, une telle mesure pourrait toutefois avoir des effets non désirés. Premièrement, l'augmentation des cotisations sociales ferait baisser le revenu pendant la vie active. Deuxièmement, même les retraités risqueraient de voir leur situation se péjorer, car les rentes sont imposées alors que les PC ne le sont pas.
- **Mise en œuvre du nouveau forfait des PC pour l'aide et l'assistance à domicile** : L'impact de cette nouvelle prestation dépendra largement des moyens employés pour la faire connaître et de la forme que prendra l'évaluation des besoins. D'un point de vue administratif, ce forfait sera inclus dans les remboursements des frais de maladie et d'invalidité, dont seule une minorité de nouveaux retraités connaît l'existence.

Sources principales :

- Office fédéral des assurances sociales (2025) : La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble. Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne, p. 54-59 et 68-71.
- Office fédéral des assurances sociales (2025) : Couverture des besoins vitaux en Suisse. Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne, p. 81-84 et 89-96.
- Meuli, Nora ; Knöpfel, Carlo (2021) : Ungleichheit im Alter. Eine Analyse der finanziellen Spielräume älterer Menschen in der Schweiz (en allemand). Zurich : Seismo.
- Gabriel, Rainer ; Kubat, Sonja (2022) : Observatoire vieillesse de Pro Senectute. La pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022. Rapport partiel 1. Zurich.
- Gabriel, Rainer ; Koch, Uwe ; Meier, Gisela ; Kubat, Sonja (2023) : Observatoire vieillesse de Pro Senectute. Le non-recours aux prestations complémentaires en Suisse. Rapport partiel 2. Zurich.
- Adrian, Nana ; Bischof, Tamara ; Caviezel, Urezza ; Büchler, Chiara ; Senn, Aline ; Brun, Nils et al. (2025) : Zugang zu Ergänzungsleistungen. Informations- und Anmeldungspraxis in den Kantonen (en allemand avec résumé en français). Office fédéral des assurances sociales : Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 7/25. Berne.